

Réunion mondiale du FPD, du 21 au 23 mars 2017
Le nouveau Consensus européen pour le développement
Document de référence pour la session

La Commission européenne a adopté une proposition relative à un nouveau [Consensus européen pour le développement](#) afin d'offrir une nouvelle vision collective de la politique de développement de l'UE et de ses États membres. Ce consensus, qui vise à adapter la politique de développement aux évolutions du contexte mondial et au Traité de Lisbonne, est aligné sur l'[Agenda 2030 pour le développement durable](#). Il est cohérent avec les [prochaines étapes pour un avenir européen durable](#) et la [stratégie globale de l'UE \(SGUE\) en matière de politique étrangère et de sécurité](#). La proposition de la Commission relative au nouveau consensus reflète les objectifs de l'action extérieure de l'Union européenne et s'articule autour des « 5 P » mentionnés dans l'Agenda 2030 : population, planète, prospérité, paix et partenariat. Le consensus proposé porte sur l'intégration systématique des dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, met l'accent sur des facteurs clés (égalité des sexes, jeunesse, énergie durable et changement climatique, investissement, et mobilité et migration) et établit des liens avec d'autres politiques de l'UE, notamment les politiques humanitaires, migratoires, de sécurité et climatiques.

Ces dernières années, certaines parties du monde ont fait des progrès notables en matière de développement, mais l'on observe également une tendance politique au repli sur soi ainsi que de nouveaux défis mondiaux. Il est important d'avoir une stratégie d'engagement allant au-delà des frontières européennes pour garantir que l'UE joue pleinement son rôle en tant qu'acteur mondial.

En tant qu'acteurs et responsables de la mise en œuvre de la politique de développement, les membres du FPD ont déjà soulevé des questions essentielles concernant la manière dont le consensus proposé sera mis en œuvre collectivement et ont mis en exergue les points méritant plus d'attention dans le projet actuel. Voici quelques points clés, parmi beaucoup d'autres, qui ont été soulignés :

- La nécessité de reconnaître les différents types d'acteurs du secteur privé, la diversité de la société civile et la spécificité des gouvernements locaux et régionaux en tant qu'acteurs du développement.
- L'importance des organisations centrées sur les personnes et associatives.
- Conformément au principe selon lequel « personne ne doit être laissé pour compte », la nécessité de se concentrer sur la réduction de toutes les inégalités, notamment en ce

qui concerne la richesse, la santé, le genre, l'emploi, l'éducation, les opportunités, l'accès aux services et espaces publics, ainsi que dans l'exercice de la démocratie.

- L'importance d'une gouvernance efficace et démocratique pour le développement durable et la cohérence, ainsi que la création d'un environnement propice au progrès de la démocratie locale.
- L'intégration fondamentale de la perspective locale dans tous les secteurs, les niveaux de gouvernement et la société au sens large.
- La nécessité d'une nouvelle approche, plus complète, de la cohérence des politiques en faveur du développement durable (CPDD) dans laquelle la cohérence des politiques au service du développement peut jouer son rôle.
- Une responsabilité afin de garantir une approche fondée sur les droits de l'homme.
- L'importance de la transparence et de la responsabilisation pour tous les moyens de mise en œuvre, y compris le financement (notamment pour soutenir l'engagement du secteur privé dans le développement par le biais de mécanismes mixtes).
- La nécessité de promouvoir un environnement porteur ainsi que le plein respect de tous les droits civils et politiques afin que l'ensemble des acteurs puissent jouer leur rôle.
- La coopération européenne au développement doit reposer sur une consultation approfondie des autorités nationales des pays partenaires et sur un dialogue structuré avec les OSC et les gouvernements locaux.
- Les quatre piliers de l'Agenda du travail décent – à savoir dialogue social, protection sociale, droits des travailleurs et emploi – sont des composantes essentielles du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

L'aspect des partenariats multi-parties prenantes du nouveau consensus présente un intérêt particulier pour le FPD. La proposition de la Commission européenne réaffirme l'importance de l'appropriation nationale et de la volonté de coopérer avec l'ensemble des parties prenantes représentées au FPD (AL, OSC et secteur privé notamment) et de renforcer leurs capacités. En particulier, l'implication des gouvernements locaux dans les actions de développement et les réformes de décentralisation est encouragée afin de soutenir l'engagement local. La communication de la Commission sur les « prochaines étapes pour un avenir européen durable » annonce le lancement futur d'une plate-forme multi-parties prenantes « qui contribuera au suivi et à l'échange des bonnes pratiques liées à la mise en œuvre des ODD dans tous les secteurs, au sein de l'UE et de ses États membres ». L'expérience du FPD pourrait s'avérer utile pour définir la forme et l'orientation de cette plate-forme. Cette session du Forum politique pour le développement permettra aux participants de discuter de la vision de l'Europe dans le monde ainsi que de l'orientation générale de la politique de développement de l'UE, telle qu'elle est présentée dans la proposition de nouveau Consensus européen pour le développement, et de souligner les aspects qui s'avèrent essentiels pour chaque partie prenante. Les intervenants et le public examineront dans quelle mesure ce nouveau consensus peut promouvoir les objectifs de développement de toutes les parties prenantes dans le contexte de l'Agenda 2030 et se pencheront en particulier sur la manière dont il pourrait être mis en œuvre conjointement.

Autres documents de référence :

- [Consensus européen pour le développement de 2006](#)
- [Proposition de la Commission européenne sur la révision du Consensus européen pour le développement](#)
- [Résolution du Parlement européen sur la révision du Consensus européen pour le développement](#)
- [Position de PLATFORMA](#)
- [Position du RSCD/CSI](#)
- [Position de CONCORD](#)
- [Position de Coopératives Europe](#)